



VILLE DE PULLY

*Municipalité*

30 novembre 2005

**C 39/2005**

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 7 décembre 2005)**

### **Aménagements routiers du quartier des Alpes Changement des conduites industrielles et pose de collecteurs en système séparatif (Préavis N° 27-2000)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 22 novembre 2000, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 3'242'000.-- destiné à couvrir les frais des travaux d'aménagements routiers, aux changements des conduites industrielles et des collecteurs d'eaux claires et usées, aux aménagements urbains ainsi qu'à divers frais liés à ce projet.

Cet important chantier très attendu a débuté en janvier 2001 et s'est achevé, pour le gros œuvre, en octobre 2002, à satisfaction de tous. La pose des revêtements définitifs ainsi que les finitions ont eu lieu en juillet 2004.

Des obligations administratives et financières, telles que le paiement de la retenue de garantie à l'entreprise adjudicataire, le report de la pose du revêtement définitif après la construction des bâtiments de la SCHL ont fait que le bouclage des comptes n'a pas pu être effectué auparavant.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissements engagés pour la construction de l'objet cité en titre selon le tableau comparatif ci-après :

Service	Compte n°	Crédit voté [Fr.] TTC	Décompte final [Fr.] TTC	Ecart [Fr.] TTC
Routes	430.5010.37	1'047'000.00	1'082'248.05	164'751.95
Achat de terrain		200'000		
Service de l'assainissement	460.5010.37	836'000.00	900'124.85	-64'124.85
Collect. Alpes – Vuachère.	460.5010.41	470'000.00	*507'648.75	-37'648.75
Service des eaux	812.5040.37	281'000.00	234'063.50	113'936.50
Infrastructures diverses		67'000.00		
Service de l'électricité	823.5040.37	341'000.00	335'259.75	5'740.25
<b>Totaux (TTC)</b>		<b>3'242'000.00</b>	<b>3'059'344.90</b>	<b>182'655.10</b>

\* Le compte 460.5010.41 boucle avec un montant total de Fr. 519'460.--  
Le montant de Fr. 507'648.75 concerne ce préavis ; le solde, soit Fr. 11'811.25,  
concerne le préavis N° 14-2001 (Perraudettaz)

Les dépassements des rubriques « assainissement » et « collecteur Alpes-Vuachère »  
s'expliquent comme suit :

- Sentier de l'Eglise : réfection partielle des réseaux eau et électricité, réhabilitation de la chaussée et mise en séparatif entre l'avenue des Alpes et le chemin de Villardiez rendues judicieuses (même nécessaires pour le tronçon Sud) par la réalisation des bâtiments de la SCHP - SCHL (env. Fr. 150'000.-- au total, dont près de Fr. 80'000.-- pour l'assainissement).
- Collecteur Alpes-Vuachère : ce dernier suivant le même tracé pratiquement que la déviation du Liaudoz au Nord des voies CFF, la DTSI a profité du chantier du collecteur et de l'excavation du Collège pour mettre ce tronçon, à l'aide de remblai, au niveau de la route. Cela a engendré un certain surcoût pour le collecteur (estimé à Fr. 70'000.--), mais a engendré des non dépenses pour la part route du préavis Perraudettaz.

Malgré ces travaux supplémentaires, et grâce à des prix de soumission très bas, ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de Fr. 182'655.10 par rapport à la demande de crédit de Fr. 3'242'000.--. Cette moins-value correspond à une diminution globale de l'investissement prévu de 5.6%.